



GDRNE

# Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)



## Mémorandum des Organisations de la Société Civile Féminines Membres de la Plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)

*A l'Occasion de la Célébration de la Journée Internationale des Droits des Femmes  
du 8 mars 2022.*

### Introduction

La République Centrafricaine, membre des Nations Unies, avec l'objectif de promouvoir l'égalité des genres a adhéré et a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux, sous régionaux et internationaux, conventions et déclarations relatifs à la promotion et à la protection des droits des femmes et des filles.

Elle a aussi ratifié la majorité des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris sur le Climat, la Convention de lutte contre la désertification et la Convention sur la biodiversité, etc. La mise en œuvre de ces AME a permis l'élaboration et l'adoption de textes législatifs

et réglementaires permettant d'encadrer la prise en compte des questions environnementales, notamment celles liées aux changements climatiques.

En octobre 2016, elle a ratifié l'Accord de Paris sur le climat. Cet Accord invite les Parties, les membres des organes constitués, les organismes des Nations Unies, les observateurs et les autres parties prenantes à participer et à collaborer à l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, en vue d'avancer vers l'objectif consistant à intégrer une perspective de genre dans tous les éléments de l'action engagée pour le climat.

La volonté politique du Gouvernement à promouvoir l'égalité de genre, la justice et le droit en RCA est concrétisée par la Constitution et les différents instruments juridiques adoptés par le pays tels que la Constitution du 30 mars 2016.



L'article 5 de la constitution de République Centrafricaine stipule que « tous les êtres humains sont égaux devant la loi sans distinction de race, d'origine ethnique, de région, de sexe, de religion, d'appartenance politique et de position sociale ». Cette loi garantit à l'homme et à la femme des droits égaux dans tous les domaines. Il n'y a en République Centrafricaine ni sujet, ni privilège de lieu de naissance, de personne ou de famille.

A l'occasion de la commémoration de la journée internationale des droits de la femme, édition 2022, qui a pour thème sur le plan international : « **L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable** », et national : « Egalité du genre pour la paix et le développement durable en RCA ».

Nous, organisations féminines membres de la plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) :

- Nous, référant à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration de Beijing, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Considérant la Déclaration Millénaire en 2000 dans laquelle la communauté internationale s'est engagée à travers son troisième objectif à combattre la discrimination à l'égard des femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes sociaux ;
- Considérant la Convention Internationale relative au genre et dûment ratifiée par la République Centrafricaine : La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) ; la Déclaration solennelle des Chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine à l'issue de la troisième session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement tenue du 6 au 8 juillet 2004 à Addis-Abeba en Ethiopie et qui consacre la parité dans son préambule ;

- Soucieuses du respect des engagements internationaux ratifiés et du cadre légal national ;
- Constatant l'engagement parlementaire de promouvoir le genre dans les sphères socio-culturel, économique, professionnel et politique ;
- Considérant la Convention Internationale relative au genre et dûment ratifiée par la République Centrafricaine : La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) ; la Déclaration solennelle des Chefs d'Etats et de gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine à l'issue de la troisième session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement tenue du 6 au 8 juillet 2004 à Addis-Abeba en Ethiopie et qui consacre la Parité dans son préambule ;
- Soucieuses du respect des engagements internationaux ratifiés et du cadre légal national ;
- Considérant les différentes déclarations du Président de la République, Chef de l'Etat dans lesquelles il n'a cessé de parler de la contribution des femmes au développement en Centrafrique, en ratifiant notamment la loi sur la Parité pouvant être appliquée dans l'immédiat au travers de ses termes le 9 novembre 2016 s'engageant ainsi à redorer l'image de la femme Centrafricaine au niveau de toutes les couches sociales ;
- Désireuses de participer à la correction des inégalités fondées sur le sexe dans les législations, les politiques, les pratiques économiques et socioculturelles ;
- Engagées à susciter l'application de l'approche genre dans toutes les actions menées dans les politiques, notamment dans la gouvernance des ressources naturelles et climatique, programmes et projets de développement ;

En considération de tous les points évoqués ci haut ;

**Nous demandons au Gouvernement de la République centrafricaine de :**

- Elaborer dans de brefs délais les textes d'application relatifs à la loi sur la parité ;
- Veiller à la prise de conscience politique et l'inclusion des femmes dans la structuration et la répartition des rôles dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique en tenant compte de l'Accord de Paris..
- Elaborer des lignes directrices pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques et l'aspect genre dans la planification et les budgétisations nationales et sectorielles, ainsi qu'au niveau régional et local ;
- Établir une boîte à outils pour les ONG afin d'intégrer les mesures de lutte contre les changements climatiques et l'aspect genre dans les programmes de résolution des conflits/ consolidation de la paix ;
- Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées afin d'intégrer et leurs inculquer la notion de protection de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.;
- Relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières en tenant compte de la participation équitable des femmes ;
- Assurer les conditions propices à l'intégration des femmes dans le secteur privé et à l'emploi: amélioration de l'appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat ;
- Protéger plus efficacement les droits de la femme et garantir une justice équitable pour la population ;

Conscientes de ce que la parité n'est pas un objectif hors de notre portée car la démocratie se construit avec les femmes ;

Les Femmes membres des organisations féminines de la GDRNE se font entendre aujourd'hui par leur participation active, en écho vibrant en harmonie avec les institutions de défense des Droits des Femmes, qui est un espace d'échange sur la question de l'égalité de genre et de la parité dans les sites, postes et fonctions de pouvoir pour une meilleure intégration de l'égalité, de la justice et de l'équité dans la réalisation des objectifs de développement durable **1** - Pas de pauvreté, et **5** - Egalité des sexes.

En union de cœur avec les Femmes Parlementaires de la République Centrafricaine, nous prenons position pour représenter valablement nos sœurs qui ne sont pas encore engagées au regard de leur participation effective au sein des instances décisionnelles de la gouvernance forestière et climatique comme gage d'engagement du gouvernement.

NOUS, Femmes membres des organisations féminines de la GDRNE mobilisons femmes et filles en âge de prendre des décisions, d'être actives dans la gestion des ressources naturelles et dans la lutte contre les changements climatiques de manifester leur leadership pour une sortie de crise en étant des actrices clés du développement durable.

**Nous demandons aux partenaires techniques et financiers de :**

- Appuyer les efforts du gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) qui est en train de sortir du conflit le plus violent de son histoire ;
- Accompagner les pouvoirs publics à rendre actif l'Observatoire de l'égalité de genre qui assurerait la veille et le suivi de l'évolution de l'égalité dans la gouvernance des ressources naturelles ;
- Maintenir et appuyer la RCA pour la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV/ FLEGT) ;
- Faciliter l'accès aux financements des organisations féminines de la plateforme GDRNE sur les processus en lien avec la gouvernance ressources naturelles et climatique, et la protection de l'environnement.



Nous remercions tous les partenaires techniques et financiers de la RCA qui ne ménagent aucun effort pour soutenir et appuyer les différentes activités menées par la société civile en général et celles des associations des femmes en particulier Vive la Journée internationale des droits de la Femme ; Vive la République centrafricaine et Vive la coopération internationale.

## Signataires

- ABEFAD 2
- ACUDC
- ALDU
- ALTERDEG
- ARFD
- ASBECA
- BEATITUDES
- CIEDD
- CJDJ
- FDD
- FE - Bata Gbako
- FEV
- FFD
- GEN-RCA
- JPEC
- Maman Gbazabangui
- OCNE
- RECAPD 3
- REPALCA
- SECOURS D'EN HAUT

Appui technique : Fern

*Ce document a été réalisé avec l'appui technique d'un Fern à travers un financement du Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO). Les vues qui y sont exprimées sont uniquement celle des auteurs.*

